



déchets

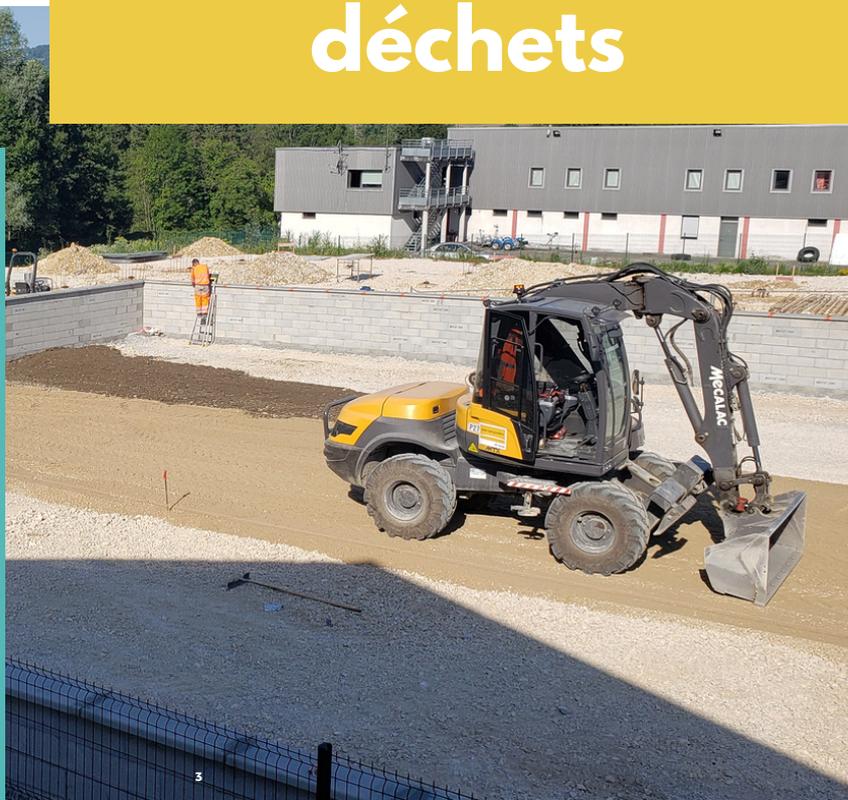
édito

Vous connaissez tous les enjeux environnementaux liés à la gestion de nos déchets ; soucieux de cette préoccupation collective c'est avec l'objectif de réduire notre impact que nous travaillons au quotidien sur cette thématique à la CCLA.

L'année 2023 est marquée par la mise en place de nouvelles consignes de tri, permettant de trier tous les emballages plastiques. Ce nouveau geste a permis de diminuer les volumes d'ordures ménagères. Dans le courant de l'automne, la collecte des ordures ménagères connaîtra un profond changement avec l'arrêt de la collecte des bacs individuels en porte à porte. Ce choix porté par les élus va dans le sens du constat fait en 2022, montrant que 2/3 des habitants du territoire sont déjà en collecte collective. Ainsi, à compter du 1^{er} novembre, la collecte se fera uniquement sur des points d'apport volontaires, au moyen d'un badge d'accès.

La création d'une 2^{ème} plateforme pour les déchets verts dans la zone du Goutier à Novalaise/Nances sera également un important projet. Ce nouveau site permettra de recevoir l'ensemble des végétaux qui vont habituellement en déchetterie. Son ouverture est prévue dans la 2^{ème} quinzaine du mois de septembre. Enfin, d'ici la fin de cette année, nous créerons en collaboration avec ISACTYS et le REEL d'Aiguebelette une zone de réemploi sur la déchetterie. Cet espace permettra de collecter des objets encore en état mais ne servant plus, afin de les réutiliser au sein des deux structures.

Alexandre FAUGE,
Élu en charge des Déchets



Fort du succès de cette dernière, une réflexion a été menée pour la création d'une seconde plateforme sur le secteur de Novalaise. Ainsi, les travaux ont été réalisés entre le mois de juin et le mois de juillet, dans la zone du Goutier à Novalaise, à côté du centre des pompiers.

L'ouverture de cette plateforme de dépôt entraînera la fin des dépôts de déchets verts à la déchetterie. Comme précédemment, les déchets verts déposés seront broyés et évacués en grande partie chez des agriculteurs locaux. Une partie du broyat sera toujours mise à disposition gratuite des habitants du territoire.

Infos pratiques :



- Ouverture toute l'année du mercredi au dimanche de 8h à 19h en été
- Fermeture à 17h en hiver (du 31/10 au 28/02),
- Seuls les particuliers, les services communaux et les agriculteurs sont autorisés à y accéder.

Nouvelle plateforme déchets verts à Novalaise

La CCLA a ouvert en 2019 une plateforme pour la dépose des déchets verts sur la commune de Dullin. Le but était de réduire les apports sur la déchetterie, de proposer une alternative au brûlage et d'optimiser les coûts de traitement des déchets verts.

Les avantages :

- Réduire les files d'attente à la déchetterie
- Faciliter les dépôts grâce à un vidage au sol
- Diminuer les coûts de traitement
- Réduire l'impact environnemental des transports routiers au départ de la déchetterie
- Renforcer l'offre de service public pour la gestion des déchets verts sur le territoire

ARRÊT DÉFINITIF du SYSTÈME de COLLECTE en PORTE-À-PORTE

Après une décennie d'existence de la **redevance incitative**, le constat montre que le tonnage d'ordures ménagères a fortement baissé de 52 %, alors que celui des recyclables a lui augmenté de 33 %. Cette évolution de comportement s'observe également au niveau du mode de collecte que les usagers utilisent :

2/3 DES USAGERS



CONTENEURS COLLECTIFS

7 000 km /an
parcourus par le
camion de collecte des
équipements collectifs

17 000 km /an
pour les bacs individuels

LES PROBLÈMES :

- de nombreux bacs sont peu remplis (moins de 5 kg)
- dysfonctionnements pesée embarquée des bacs

1/3 DES USAGERS



BACS INDIVIDUELS

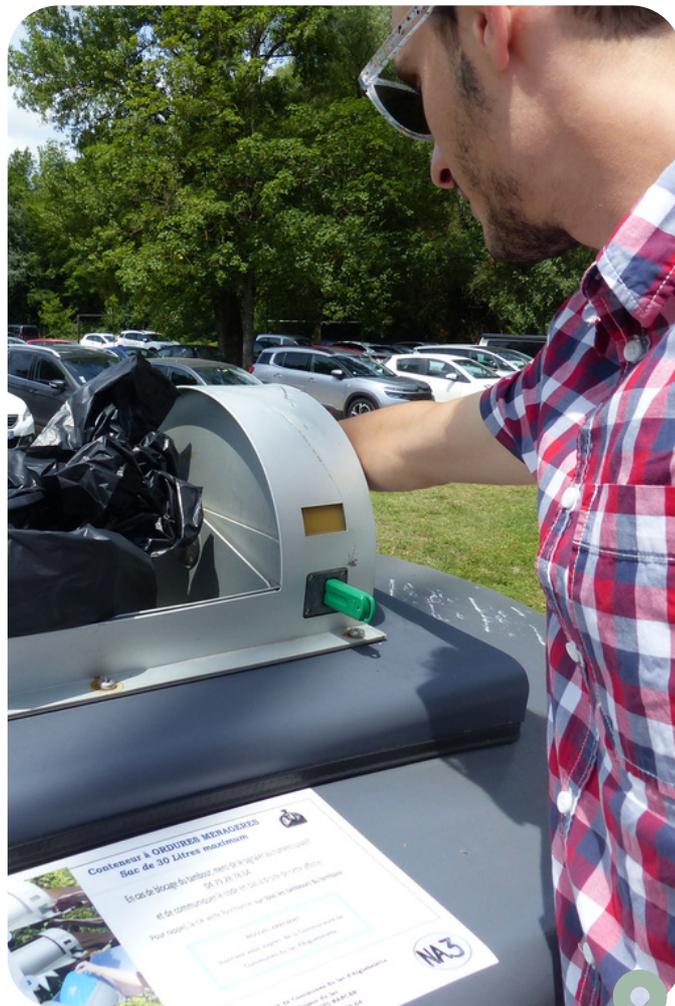
EN 2022

Les finances du service déchets ont été fortement impactées par différents facteurs :

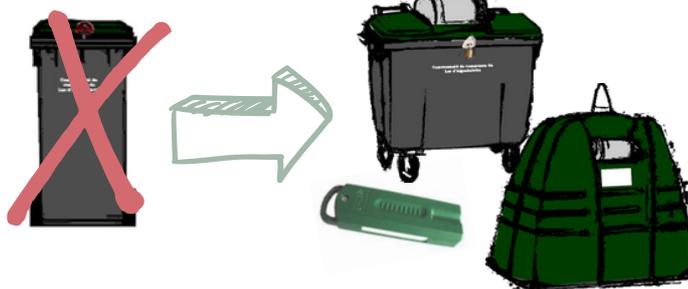
- Renouvellement du marché de la déchetterie (+ 20%)
- Augmentation des coûts de carburants (+ 30 %)
- Augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) au niveau de l'incinération

EN SEPTEMBRE 2023

Face à ce constat, la CCLA souhaite poursuivre sa politique d'optimisation de la collecte des déchets et cherche à rationaliser les coûts du service afin de ne pas supporter des augmentations exponentielles. Les élus du territoire ont donc pris la décision **d'arrêter le ramassage des bacs individuels en porte en porte**.



Systématiser l'apport volontaire des ordures ménagères



40 points collectifs sur le territoire

OÙ ET QUAND RESTITUER MON BAC CONTRE UN BADGE ?

1 Je rapporte mon bac de façon spontanée auprès du service déchets de la CCLA situé à la Maison du Lac d'Aiguebelette.

2 Je rapporte mon bac lors des opérations de regroupement programmées entre le 29 septembre et le 28 octobre 2023 sur les sites suivants :

Secteur Aiguebelette-le-Lac, Lépin-le-Lac, Saint-Alban-de-Montbel et Attignat-Oncin

Rendez-vous dans la cour de l'ancienne école intercommunale située Route du Gué-des-Planches à Lépin-le-Lac (face à la crèche).

Secteur Novalaise, Nances, Gerbaix et Marcieux

Rendez-vous aux ateliers des services techniques de la CCLA situés dans la zone du Goutier à Novalaise (après les pompiers).

QU'EST-CE QUI CHANGE AVEC LE PASSAGE AU BAGDE ?

1 Accessibilité 7j/7

Plus de soucis liés aux jours de collecte.

1

2

Réduction des nuisances sonores

Réduction des passages des camions sans perdre la qualité de service.

3

Amélioration de la dépose des déchets

Conteneurs semi enterrés plus pratiques et plus esthétiques.

4

Augmentation du tri

Les habitants apportent plus facilement leur tri lorsqu'ils se déplacent déjà pour apporter leurs ordures ménagères.

5 Nouveau maillage des points de collecte

10 nouveaux points de collecte seront créés, avec des conteneurs de tri supplémentaires.

5

6

Réduction des émissions de CO²

Réduire la longueur des tournées et donc les kilomètres parcourus par le camion.

7

Maîtrise des coûts de collecte

grâce à la réduction du parcours effectué par le camion de collecte et à l'augmentation du tri.

8

Amélioration des équipements

Finis les bacs cassés ou oubliés à la collecte ! Fini également les levées facturées avec des bacs vides.

PUIS-JE CONSERVER MON BAC ?



OUI, je peux racheter mon conteneur pour un usage personnel :

- Bac 120 L = 10 €
- Bac 240 L = 15 €



ATTENTION, si je préfère restituer mon bac, il doit être rendu avec les clés et nettoyé.

Tout bac non-restitué sera facturé 50€.

BRAVO

La taille de vos sacs poubelles diminue !

Afin d'augmenter le tri sélectif et diminuer la taille du sac poubelle, depuis janvier 2023, de nouvelles consignes de tri nous permettent de déposer tous nos emballages plastiques dans les conteneurs de tri. C'est une étape supplémentaire dans la réduction des déchets qui partent à l'incinération.

À cela il faut rajouter le développement de la pratique du compostage sur le territoire (+ 1300 composteurs distribués depuis 2007) qui est l'autre levier très important pour réduire nos déchets. Une étude de caractérisation faite par la CCLA en 2022, montre que les déchets organiques représentent encore un tiers du contenu des poubelles.



Extension des consignes de tri

EMBALLAGES ET PAPIERS



- ✓ BIEN VIDÉS
- ✓ NON LAVÉS
- ✓ EN VRAC
- ✓ APLATIS
- ✓ SÉPARÉS, NON EMBOÎTÉS



LES NOUVEAUX :



SACS, SACHETS et FILMS EN PLASTIQUE



POTS et BARQUETTES EN PLASTIQUE



GESTION DES BIODÉCHETS



570 L - 25 € TTC

Le compostage de vos déchets de cuisine contribue à la baisse significative de votre production d'ordures ménagères. Ainsi, environ un tiers du poids de votre poubelle peut se diriger vers le composteur.

QU'EST-CE QUE LE REFUS DE TRI ?

Il s'agit de tous les **déchets non-conformes** qui ne rentrent pas dans le processus de tri des déchets recyclables. Cette fraction non-conforme est réorientée vers un centre d'enfouissement.

Le taux de refus pour le territoire de la CCLA s'élève à **21,2 %** sur les tonnages entrant au centre de tri pour 2022. On note une baisse significative de 11,7 % par rapport à 2021.

Avec les **nouvelles consignes de tri** mises en place depuis le 1^{er} janvier 2023, nous pouvons encore faire mieux !

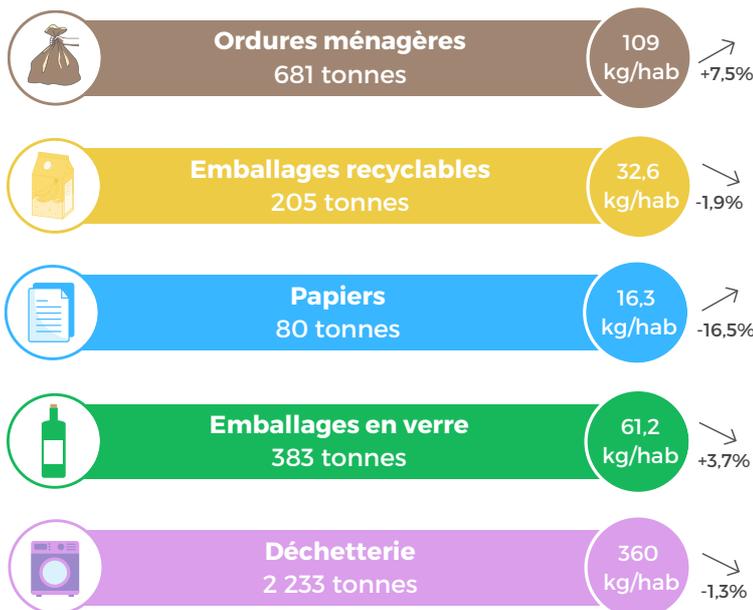
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez déposer dans votre composteur tous les **déchets organiques** (restes alimentaires, fleurs séchées, épluchures, etc.).

À compter du 1^{er} janvier 2024, le tri à la source de ces déchets organiques sera **obligatoire** pour toutes et tous (professionnels, collectivités locales et citoyens).

La CCLA propose des composteurs en bois de **570 L** au tarif de **25 € TTC** (tarif préférentiel dans la limite d'un par foyer).

BILAN 2022



HORAIRES DÉCHETTERIE NOVALAISE

PARTICULIERS		
Mardi	8h30 - 12h00	13h30 - 18h00
Mercredi	8h30 - 12h00	13h30 - 18h00
Vendredi	8h30 - 12h00	FERMÉ
Samedi	8h30 - 12h00	13h30 - 18h00

PROFESSIONNELS : CARTE D'ACCÈS OBLIGATOIRE	
Mardi	13h30 - 18h00
Vendredi	13h30 - 18h00

Fermetures du site	Lundi, jeudi, dimanche et jours fériés.
---------------------------	--

**En hiver (01/11 au 28/02) : fermeture à 17h00
Dernier accès 10 min avant la fermeture**



Professionnels ?
Obtenez une carte d'accès pour la déchetterie en fournissant :

- Un extrait K BIS
- Une pièce d'identité



PANORAMAS N°9
CCLA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAC D'ALGUESSELLETTE
N°9
100% ÉCO-CITIZEN

déchets

Nouveaux plans d'ordures déchets versés à Nanvalaise

Les renseignements :

- Adresse des points de collecte
- Horaires d'ouverture
- Informations sur les déchets acceptés
- Informations sur les déchets non acceptés
- Informations sur les services de collecte
- Informations sur les services de tri
- Informations sur les services de recyclage
- Informations sur les services de valorisation

Directeur de la publication :
André BOIS
Contributeur : Jean-Baptiste MOINOT
Mise en page : Chloé JOBERT
Impression : Pomme C en 3500 exemplaires
Distribution : La Poste